

Porter plainte pour coup contre sa mère?

Par doodi, le 03/10/2009 à 14:00

Bonjour,

Agée de 21ans, je me permet de vous demander de l'aide car voila 4 mois que ma mère à lancé une procédure de divorce à l'encontre de mon père.

Cependant, ma mère adoptant un comportement irrespectueux envers nous 2 (insulte, enfermement dans sa chambre, fume dans la maison..)

je me suis permis de lui faire quelque réflexion à ce sujet.

La situation à vite dégénérée : coup et insulte dégradante à mon égard.

Je n'ai rien fait les premières fois.

Puis, hier, c'est devenu vrmt plus violent : ell m'a tiré par les cheveux des deux coté du visage m' arranchant ainsi une bonne poignée de cheveux.

j'ai reçu un dixaine de gifles provoquant des rougeures importantes ainsi qu'un gonflement du visage.

A bout, physiquement et psychologiquement de par cet "affront" je suis allée faire constater chez mon médecin traitant.

Le dialogue est bloqué.

Est ce que porter plainte contre elle pour coups serait une solution appropriée afin qu'elle cesse de se "défouler" sur moi et calmé ses comportement hystérique? merci d' avance.

Par frog, le 03/10/2009 à 14:26

Que la justice puisse apporter une solution à des problèmes personnels me semble quelque peu illusoire... Soit ça ne fera rien, soit ça fera envenimer la situation.